



Je suis en arret accident du travail et mon employeur a vendu

Par **hipopo2012**, le **02/05/2013** à **09:28**

bonjour rnsuite à mon accident du travail, je suis actuellement en arret et j'ai fait des démarches auprès du TASS (j'attends leur réponse) pour faute inexcusable de l'employeur ; je suis épaulée par un syndicat et nous devons faire également une démarche auprès du prud'homme (à cause de mes conditions de travail et de la falsification de mes horaires de badgeage) ; mais hier, j'apprends par mes collègues que mon employeur aurait vendu son entreprise.. est ce que si c'est le cas mes démarches seront annulées ? comment serais je indemnisées si mon entreprise est vendue ? puis encore faire une démarche auprès du prud'homme et ais je besoin de mon syndicat pour le faire ?
Merci d'avance de votre réponse
cordialement
brigitte

Par **Lag0**, le **02/05/2013** à **10:30**

Bonjour,
Vos démarches se font à l'encontre de l'entreprise. La vente ne va donc rien changer pour vous, du moment que l'entreprise perdure.

Par **hipopo2012**, le **02/05/2013** à **11:02**

merci Lag0 pour votre réponse

Par **pat76**, le **02/05/2013** à **17:38**

BonjourrrrrRenseignez-vous auprès de votre nouvel employeur si l'ancien l'a informé que vous étiez en arrêt pour accident du travail et que vous alliez engager une procédure.